



Conduite sans permis recidive

Par Kevin59300

Bonjour,

J'ai perdu mon permis 1x puis une seconde x avec alcool delit fuite insultes a la police. J'ai été 2 mois en detention puis un bracelet a domicile 5 mois

J'ai du reconnaitre ce jour conduite sans permis sur denonciation au procureur. J ai accepte le plaider coupable s il me poursuit. Que pensez vous que je risque?

Merci de vos réponses

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous risquez gros.

Conduite sans permis, article L221-2 du code de la route : 1 an de prison, 15 000 ? d'amende plus diverses peines complémentaires dont la confiscation du véhicule.

Ce sont des maxima. Le juge ne vous condamnera peut-être pas au maximum mais il ne sera certainement pas porté à l'indulgence.

Par Kevin59300

Merci d autant que la detention sous bracelet a été aussi source de problèmes. Des retards. Un départ du lieu Dr la detention suite à des problèmes avec mon conjoint sans prevenir le tribunal j ai été place en garde a vue et présente au magistrat pdt la detention sous bracelet pour rappel a la Loi et heureusement que je travaillais a ce moment la. Ici j ai peur